



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Barclays Bank

Question écrite n° 3570

Texte de la question

M. Louis Pierna attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la décision de la Barclays Bank SA de supprimer 283 emplois, dont 222 licenciements. La Barclays Bank SA a déposé auprès du comité de crédit et de la SLF un dossier sur sa transformation en simple succursale de la maison mère anglaise, Barclays PLC. Ce dossier comporte un volet fiscal visant à faire bénéficier la maison mère du report déficitaire accumulé en France. Les organisations syndicales avancent le chiffre de 817 millions de francs. Le comité d'entreprise a donné un avis défavorable à cette décision. Ainsi, le Gouvernement s'approprierait à faire un cadeau de plusieurs centaines de millions de francs, qui ne serviraient qu'à financer des suppressions d'emplois en France. Cette pratique est contraire à la volonté affichée du Gouvernement de s'attaquer au problème du chômage. Aussi, il lui demande la nature et le montant des mesures fiscales qui devraient être accordées à la Barclays Bank PLC et les dispositions que compte prendre le Gouvernement afin que les emplois menacés à la Barclays Bank SA soient préservés.

Texte de la réponse

Le contexte économique défavorable, les pertes importantes de 1992 (680 MF) et les perspectives du résultat 1993, qui devrait être fortement déficitaire, ont conduit la banque Barclays à mettre en œuvre un plan de réduction des effectifs correspondant à des moyens de fonctionnement plus restreints dans le cadre d'un projet de reorganisation. Les conséquences sociales de cette décision se traduisent par la suppression de 283 postes de travail limités finalement à 222 problèmes à traiter, en raison des départs en retraite non remplacés, du non renouvellement des contrats à durée déterminée et des postes vacants à pourvoir. La phase de volontariat prévue dans le plan social qui a mi-août 1993 a d'ores et déjà permis la réalisation de 22 départs volontaires.

Données clés

Auteur : [M. Pierna Louis](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3570

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1982

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 404